

CONSEIL MUNICIPAL CE 7 janvier 2014

PROCÈS-VERBAL donne séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 7 janvier 2014 à 19h00.

Présents: M. Gilbert Rivard Maire

M. Alain Letarte Siège no.1
M. Jean-Pierre Julien Siège no.3
Mme Isabelle Proulx Siège no.4
Mme Sylvie Lafortune Siège no.5
Mme Solange Gamache Siège no.6

Absent: Mme Monique Baril Siège no.2

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare loquverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE LEORDRE DU JOUR :

Rés. 241-2014

Sur proposition de madame la conseillère Isabelle Proulx appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :

VILLE DE DUPARQUET ORDRE DU JOUR SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet Mardi le 7 janvier 2014

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE LEORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance régulière du 3 décembre 2013

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne
- 4.2 Une citoyenne : travaux daqueduc
- 4.3 Syndicat des travailleurs travailleuses des postes : Avenir de Postes Canada
- 4.4 Réseau québécois de villes et villages en santé : inscription Fête des voisins 2014
- 4.5 Comité de Bassin versant du Lac Abitibi : membre du conseil au CA
- 4.6 Défi 5-30 équilibre : inscription de la Ville
- 4.7 Ministre du MAMROT : félicitations aux membres du conseil et au maire pour mandat

4.8 Legault, Savard, Bélanger : félicitations aux nouveaux élus

4.9 MDDEFP : gestion matières résiduelles

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2013 : (21 582,14 \$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Autorisation de signature : entente Ville de La Sarre pour la fourniture don service de désincarcération de véhicules automobiles
- 6.2 Autorisation de signature : Mutuelle de prévention (FQM)
- 6.3 Traitement comptable applicable aux paiements de transferts;
- 6.4 Intérêts sur compte de taxes
- 6.5 Dérogation mineure au 39 rue Principale : recommandation du CCU
- 6.6 S.S.I. Obtention don défibrillateur & implantation services premiers répondants

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Stavibel: LS419: factures dononoraires

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de zonage de la zone industrielle 403
- 8.2 Mandat à Julien Rivard, urbaniste chez Aecom

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 242-2014 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2013

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2013.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : RISTOURNE

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) versera une ristourne de 3 M\$ au terme de læxercice financier 2013. À cet égard, la part attribuée à la Ville de Duparquet sœlève à 1 727 \$ dont le calcul est effectué à partir des données du dossier dæssurance. Par conséquent, le conseil prend acte de cette correspondance.

4.2 UNE CITOYENNE : TRAVAUX DOAQUEDUC

Suite aux travaux de réfection de la conduite daqueduc sur le Chemin du Camping et le Chemin Massicotte, une citoyenne adresse une lettre à la Ville pour faire part des problèmes et inconvénients que les travaux lui ont causés. De plus, cette dernière formule des exigences notamment concernant laménagement de sa propriété qui devrait être remis dans son état original, quapile tiendrait responsable la Ville et la proprieur sui advenait des débordements dû à la nécessité de laisser couler la potable et finalement, elle demande que son entrée soit déglacée afin que personne ne se blesse.

Le conseil ainsi que la dministration porteront une attention particulière afin qua u terme des travaux, la réfection des lieux affectés par les travaux sera effectuée à la satisfaction; dailleurs ceci est inclut dans le contrat.

Copie de cette lettre sera acheminée à læntrepreneur.

4.3 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES : AVENIR DE POSTES CANADA

Lettre adressée à monsieur le Maire de la part du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans le cadre des changements préconisés dans la gestion du service postal public. Ces changements visent à améliorer la situation financière de Postes Canada en sabrant dans les services quælle offre à la population. Dans ce cadre, le syndicat demande à la Ville de Duparquet un appui en prévision de læxamen prochain du *Protocole de service postal canadien*.

Rés.243-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement dœdresser les propositions suivantes à la ministre responsable de Postes Canada :

- Prendre en considération, dans le cadre du prochain examen du Protocole du service postal canadien, des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;
- Apporter des améliorations au Protocole postal canadien et veiller à ce que la population puisse faire valoir son point de vue durant læxamen du *Protocole*.

4.4 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : INSCRIPTION FÊTE DES VOISINS 2014

Une invitation du Réseau québécois de Villes et Villages en santé est adressée à la Ville de Duparquet, de sonscrire à la Fête des voisins qui aura lieu le 7 juin 2014.

Le conseil est unanime sur le fait donscrire sans tarder la Ville à cette activité et de promouvoir loévénement de façon à donner le goût aux citoyens doprganiser une fête avec leurs voisins immédiat.

4.5 COMITÉ DU BASSIN VERSANT DU LAC ABITIBI : MEMBRE DU CONSEIL AU CA

Le comité de Bassin versant du lac Abitibi sollicite la participation donn membre du conseil au CA dudit comité. À cet égard, M. le maire fait appel à toute personne, soit du milieu municipal, communautaire, économique ou individuellement à sompliquer au niveau de ce comité qui somtéresse à la qualité des eaux de surface et des milieux aquatiques du Lac Abitibi.

4.6 « DÉFI 5-30 ÉQUILIBRE » : INSCRIPTION DE LA VILLE

Le « *Défi 5-30 Équilibre* » se déroulera du 1^{er} mars au 11 avril 2014. Dans ce cadre, le conseil municipal souhaite inscrire la Ville à des activités, notamment pour faire connaître et promouvoir notre infrastructure du « Centre de conditionnement physique ».

Rés.244-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondée par madame la conseillère Isabelle Proulx et résolu unanimement dinscrire la Ville de Duparquet au « *Défi 5-30 Équilibre* » et que madame la conseillère Isabelle Proulx soit la responsable de ce dossier.

4.7 MINISTRE DU MAMROT : FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL ET AU MAIRE POUR MANDAT

Monsieur le ministre Sylvain Gaudreault adresse une correspondance à tous et chacun soit monsieur le maire et les membres du conseil municipal pour les féliciter du mandat obtenu auprès de la population lors du scrutin du 3 novembre 2013.

4.8 LEGAULT, SAVARD, BÉLANGER : FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS

Les professionnels de Legault, Savard, Bélanger adressent une correspondance aux nouveaux élus du conseil municipal pour les féliciter du mandat obtenu auprès de la population lors du scrutin du 3 novembre 2013.

4.9 MDDEFP: GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le ministre du Développement durable, de la Faune et des Parcs adresse une lettre à monsieur le Maire pour souligner la performance de la MRC Abitibi-Ouest pour lælimination de matières résiduelles. À cet égard, une somme de 197 583,40 \$ est versée à la MRCAO; cette somme peut être utilisée à lælaboration et à la mise en %uvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

5. FINANCES

Rés.245-2014

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 21 582,14 \$.

COMPTES À PAYER EN DÉCEMBRE 2013

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Douille	30,32 \$
Alain Gagné	Niveleuse / Charrue	1 395,51 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	104,91 \$
Bélanger Sauvé	Frais Juridique	5 812,99 \$
Boucher Lise	Remb. assurance	600,00\$
Boucher Lise	Annulation cheque 578	29,60 \$
Buro Plus	Patin (chaises)	225,35 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00\$
Costello Donald	Contractuelle	400,00\$
Costello Donald	Réservoir	69,00\$
Costello Donald	Test eau Potable	46,00\$
Financière Banque National	Cotisation REER Collectif	760,00\$
Garage Martin Macameau	Essence / Pièces	127,54\$
Garage Martin Macameau	Essence / eaux	138,81 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	186,66\$
Larouche Bureautique	Photocopieur	618,57 \$
Les Industries Blais	Pompe	814,60 \$
Les Industries Blais	Pompe Réseau Aqueduc	372,52\$
Les Entreprises J.L.R	Contrat Cueillette	2 342,74 \$
Moin Michel	Entraide	54,00\$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00\$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00\$
Pneus GBM	Réparation	174,19\$
Praxair	Renouvellement Bail	685,07 \$
Produit Pétrolier PPH	Mazout Garage	1 096,62 \$
Produit Pétrolier PPH	Huile a Chauffage Garage	942,83\$
Produit Pétrolier PPH	Huile a Chauffage Bibliothèque	796,63\$
Produit Pétrolier PPH	Huile a Chauffage CDL	1 589,89 \$
Ressource Naturelle	Mutation	8,00\$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Techni-lab	Analyse Juillet	308,13 \$
Techni-lab	Analyse	377,12\$
Ville de La Sarre	Facturation pour la cour	35,93 \$
Yves Patry Plomberie Chauffage	Bibliothèque	596,04\$
		21 582,14 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE VILLE DE LA SARRE POUR LA FOURNITURE DOUN SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Rés.246-2014

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a mis fin à læntente avec la Régie inter municipale des incendies de Roussillon pour la fourniture dœun service de désincarcération de véhicules automobiles en juillet 2013;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a accepté de signer une entente avec la Ville de Duparquet pour couvrir ledit service à compter du 1^{er} janvier 2014; le principal avantage étant le kilométrage qui assure le service plus rapide sur les lieux de laccident routier;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement dautoriser monsieur le maire Gilbert Rivard à signer pour et au nom de la Ville De Duparquet, le protocole dante avec la Ville de La Sarre, concernant la fourniture dans service de désincarcération pour les véhicules routiers.

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE : MUTUELLE DE PRÉVENTION (FQM)

Rés.247-2014

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet participe à la Mutuelle FQM-Prévention avec la firme MEDIAL Conseil Santé Sécurité; cette mutuelle étant le regroupement dæmployeurs auprès de la CSST quant à la gestion en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE lopitente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement dopmployeurs aux fins de lopissujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour lopinée 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation not pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet désire adhérer à la « Convention relative aux règles de fonctionnement » précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement dœutoriser la directrice générale Lise Boucher et monsieur le maire Gilbert Rivard à adhérer, pour et au nom de la Ville de Duparquet, à la convention relative aux règles de fonctionnement avec la Mutuelle de prévention. De plus, la FQM est autorisée à signer une entente et les renouvellements subséquents avec la CSST.

6.3 TRAITEMENT COMPTABLE APPLICABLE AUX PAIEMENTS DE TRANSFERTS

Rés.248-2014

ATTENDU QUE ne version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter de læxercice financier 2013 pour les municipalités et autres organismes municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet serait touchée par ce changement dans la comptabilisation des paiements de transferts du Programme PADEM (Programme dassainissement des eaux municipales); ce changement de norme aura pour effet daugmenter la dette nette (et diminuer les actifs financiers nets);

ATTENDU QUE y a une divergence donterprétation entre le gouvernement du Québec et le Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant cette norme sur les paiements de transferts;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement que la Ville partage loppinion du VGQ et la décision est de garder le statu quo dans la comptabilisation des paiements de transferts pour lopexercice financier 2013.

6.4 INTÉRÊTS SUR COMPTE DE TAXES

Rés.249-2014

Une citoyenne adresse une lettre au conseil municipal et fait état des difficultés rencontrées dues à une erreur administrative survenue pour son changement donctesse demandé en 2011. La citoyenne a payé ses taxes au complet en date du 28 novembre 2013, cependant demande de ne pas assumer les intérêts accumulés en 2013 qui soplèvent à 425,50\$ en date du 28 novembre 2013.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de rayer des livres les intérêts dus par cette citoyenne en date du 31 décembre 2013.

6.5 DÉROGATION MINEURE AU 39 RUE PRINCIPALE : RECOMMANDATION DU CCU

Madame la conseillère Solange Gamache explique les conclusions du CCU et sur quels principes ce dernier se base pour faire sa recommandation.

1^{er} principe: Les travaux de la fondation ont été exécutés sans permis de construction; en effet, le permis a été demandé le 29 mai 2013 alors que les fondations étaient déjà coulées et lærreur sur les marges de recul et la marge dævant est déjà commise.

2^{ième} principe : une dérogation mineure næst pas un moyen de régulariser des erreurs ou des mauvaises décisions du propriétaire, ou dan entrepreneur.

RECOMMANDATION DU CCU: la demande de dérogation mineure du 39 rue Principale nœst pas recevable et le CCU ne peut émettre de recommandation puisque la demande de dérogation mineure ne respecte pas les critères dædmissibilité selon la Loi sur læménagement et lærbanisme art.145.1 à 145,8.

En conséquence, le conseil entérine à lunanimité la recommandation du CCU soit que la demande de dérogation mineure du 39 rue Principale nœst pas recevable selon les principes établis ci-haut. Que la recommandation du CCU fasse partie intégrante du présent procès-verbal.

6.6 S.S.I. OBTENTION DOUN DÉFIBRILLATEUR & IMPLANTATION SERVICES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet veut se doter don défibrillateur et implanter les services de premiers répondants (niveau 1);

ATTENDU QUœn préparation du budget 2014, il nœy a aucun coûts pour læcquisition du défibrillateur qui est fourni par lægence de la santé et des services sociaux de lægoitibi-Témiscamingue; et quægucun coûts non plus pour la formation à suivre par les pompiers du SSI dægne durée de 12 heures;

ABROGÉ **Rés.250-2014**

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, le Service de sécurité incendie (SSI) de Duparquet, caserne numéro 6, soit le groupe identifié pour donner les services de premiers répondants niveau 1 et que messieurs Steven Richard et Daniel Nolet soient les responsables dûment mandatés pour poursuivre les démarches;

De plus, le territoire couvert pour les services de premiers répondants niveau 1 sera la Ville de Duparquet et la personne autorisée à signer une entente avec lo Agence de la santé et des services sociaux au nom du S.S.I., sera Joël Trudel.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 STAVIBEL: LS419: FACTURES DoHONORAIRES

ATTENDU QUE LS419 est le projet conduite daqueduc chemin du Lac et que la firme Stavibel fait la surveillance de ces travaux;

ATTENDU QUE ces ouvrages ainsi que la surveillance des travaux sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.251-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et résolu unanimement de payer les honoraires de Stavibel au montant de 13 558,64 \$ incluant les taxes applicables.

8. RÈGLEMENTS

8.1 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION Monsieur le conseiller Alain Letarte donne avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de la zone industrielle 403.

8.2 Mandat à Julien Rivard, urbaniste AECOM

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement de donner un mandat pour élaborer le règlement de la zone 403, à monsieur Julien Rivard, urbaniste chez AECOM.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Absence : monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien avance le fait quœ a été absent à læxtérieur de la région au courant du mois de décembre 2013. À cet égard, ce dernier informe le public ainsi que le conseil quœ renonce à sa rémunération et désire la verser au profit du Comité des Loisirs de Duparquet. Ainsi, monsieur Julien remet un chèque de 175,84 \$ à la secrétaire Lise Boucher afin que cette dernière achemine le tout au Comité des Loisirs de Duparquet.

Absence prévue : madame la conseillère Sylvie Lafortune

Madame la conseillère Sylvie Lafortune informe le public ainsi que le conseil quœlle sera absente du 28 janvier au 4 février 2014 inclusivement.

Dossier: Club de golf

Monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que monsieur le conseiller Alain Letarte font partie du comité temporaire avec 6 membres du Club de Golf de Duparquet. Monsieur le maire ainsi que monsieur le conseiller font état de lævancement des travaux en vue des titres de propriétés du Club de golf.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Animaux errants;
- Transaction signée avec le citoyen Steve Morin;
- Facturation des travaux services daqueduc et égouts pour 2 terrains;
- Statut doun employé des travaux publics;
- Renouvellement doun prêt pour la caserne en 2010.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.252-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21 h 55.